Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 172

Artikel: Notre sous-titre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L 1436

ONZIEME ANNÉE. — N° 172. 19 OCTOBRE 1923

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	1 insert.	2e insert.
La case,	Fr. 45.—	80.—
2 cases,	» 80.—	160.—
La case 1 insertion:	5 Fr.	

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Notre sous-titre. — La quinzaine féministe (un succès féminin chez nous; la Ve Conférence Internationale du Travail; encore les maîtresses d'école mariées; dernières nouvelles suffragistes): E. Gd. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: Annie Leuch-Reineck. — De ci, de là... — L'Alliance à Winterthour: E. Gd. — Brochures reçues: M. F. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton:* Les femmes agentes de police: M.-L. Preis.

Notre sous-titre

Tous nos anciens abonnés, amis de la première heure, l'auront vu du coup, ce sous-titre que nous inaugurons joyeusement aujourd'hui. Il y a donc du nouveau?...

Il y a entente mieux organisée et coordonnée que par le passé entre l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et notre presse féministe suisse, le Schweizer Frauenblatt *pour la Suisse allemande, et notre* Mouvement Féministe *pour la Suisse romande. L'Alliance désirait avec raison un contact plus étroit avec les membres des Sociétés qui lui sont affiliées. Ses circulaires, ses communications n'allaient jusqu'ici qu'aux présidentes de ces Sociétés — peut-être tout juste jusqu'aux Comités! — mais la grande masse des membres, qui représentent pourtant tout notre mouvement féminin suisse organisé, en était à l'écart. Et, nous le savons, sans contact fréquent, sans larges possibilités d'informations, point de travail qui puisse être vraiment fécond.*

C'est pourquoi l'Alliance a pensé faire appel à la presse féminine pour assurer à ses communications un champ beaucoup plus vaste. Et le Frauenblatt *de son côté, comme le* Mouvement *du nôtre, ont répondu avec empressement à cet appel. D'autant plus que nos journaux gardent leur parfaite liberté de parole et d'attitude, la pleine responsabilité des articles qu'ils publient et dont rien ne pourra être imputable à l'Alliance, pas plus qu'elle-même ne pourra nous imposer quoi que ce soit en dehors de ses circulaires et communications officielles. Et d'autre part, c'est une importance plus grande donnée à notre presse féminine, c'est pour elle une occasion de se faire connaître, d'accroître sa propagande, d'étendre le cercle de ses lecteurs... C'est donc un événement tout spécialement heureux, et que salueront de tout cœur les amis de notre journal.*

La proposition du Comité de l'Alliance, d'abord acceptée à l'unanimité par le Comité directeur du Mouvement *dans sa séance du 3 octobre, a été ratifiée à l'unanimité également par l'Assemblée des délégués de l'Alliance, à Winterthour, le 6 octobre. Notre journal s'est fait largement connaître à cette assemblée et va continuer les relations déjà entamées avec toutes les Sociétés affiliées à l'Alliance. Et nous osons espérer que, maintenant qu'il leur arrivera comme organe officiel des publications de notre grande Fédération féminine nationale, toutes ces Sociétés voudront bien lui réserver un bon accueil, le feuilleter, parcourir ses articles, lui communiquer à l'occasion de leurs nouvelles, lui faire part de leurs suggestions, s'intéresser à lui, individuellement et collectivement... Et cela en songeant que, par lui, le lien fédéral, déjà si fortement ancré en nous et si nécessaire à notre travail, se trouvera encore resserré et fortifié.*

Le Mouvement Féministe.

Mrs. Mary S. ALLEN

Commandante du Service auxiliaire de Police féminine (Londres)

(Voir l'article sur les femmes agentes de police en feuilleton p. 139)